



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE



27 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence, le vingt-sept mars deux-mille-vingt (27 mars 2020) à seize heures (16 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Louise Gaudreau
MM Le conseiller Réjean Nantel
Le conseiller Yvan Guindon
Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents : MM. Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Patrice Charrette

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 24 mars 2020.

RÉS. 078.03.2020 SÉANCE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 16 h 00.

4. RÉS. 079.03.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 27 MARS 2020 À 16 H 00

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-317 modifiant le règlement numéro 2019-313 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020;
 - 5.2 Modification du taux d'intérêt et de la pénalité établis en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec;
 - 5.3 Technicien en informatique;
6. Période de questions et réponses
7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-313 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

La conseillère Louise Gaudreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2020-317 modifiant le règlement numéro 2019-313 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020 et procède au dépôt du projet de règlement.

5.2 RÉS. 080.03.2020 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DE LA PÉNALITÉ ÉTABLIS EN VERTU DE L'ARTICLE 981 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêts et les frais de pénalité applicable sur la taxe foncière annuelle, taxation complémentaire, droits de mutation et facture diverse;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que taux d'intérêt et la pénalité applicables à l'échéance du 8 mai 2020 ainsi que sur toute taxation ou facturation produite après l'adoption de la présente résolution ou encore dont l'échéance se situe après l'adoption de la présente résolution, soient établi à 0% et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Adoptée

5.3 RÉS. 081.03.2020 TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation du travail causée par la COVID-19 a nécessité l'emploi d'un technicien en informatique et que celui avec qui nous faisons affaire habituellement n'était pas disponible;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la conclusion d'un contrat de service avec M. Stéphane Paradis pour la réalisation de travaux informatiques à partir du 16 mars 2020.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

La séance est tenue à huis clos.

7. RÉS. 082.03.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 16 h 21.

Adoptée

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire